



SYNDICAT
NATIONAL
DES
FINANCES
PUBLIQUES

Section FO-DGFIP de la MARNE
Secrétaire Départementale : Christelle HANTISSE
TEL : 03.26.58.76.55
mel : fo.drifip51@dgfip.finances.gouv.fr
Site : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/051/>

CTL DU 28 JUIN 2016

Encore des restructurations

1- Fusion des secteurs d'assiette des SIP de Châlons-en-Champagne, Reims Est, Reims Nord et Reims Ouest :

L'organisation retenue est la suivante : la gestion de l'assiette est assurée, au sein de chaque SIP, par deux cellules, un SAID unique et une cellule contentieux/gracieux.

Concernant la cellule contentieux/gracieux l'organisation sera mise en place de manière progressive.

La répartition des effectifs sera :

- Châlons : 7 sur l'assiette / 3 sur la cellule,
- Reims Est : 10 sur l'assiette / 2 sur la cellule
- Reims Ouest : 8 sur l'assiette / 2 sur la cellule,
- Reims Nord : 8 sur l'assiette / 2 sur la cellule.

Cette mise en œuvre se fera au 1^{er} septembre 2016. Des formations sont prévues pour les agents rejoignant les cellules.

Comme d'habitude, les suppressions d'emplois font que les services, individuellement, ont du mal à fonctionner correctement, alors on fusionne les équipes !

FO-DGFIP a voté contre ce projet.

2- Mise en place du pôle juridictionnel au sein de la DDFIP de la Marne :

Les pôles juridictionnels (PJ) sont créés au sein des directions territoriales, siège d'un tribunal administratif.

Le périmètre du PJ de la DDFIP intègre les missions juridictionnelles des DDFIP des Ardennes, de l'Aube et de la Haute-Marne, en plus des contentieux juridictionnels relevant de la compétence du département de la Marne.

Pour la DDFIP de la Marne, la mise en place du pôle se traduira par une réorganisation des portefeuilles au sein de la Division du Contrôle Fiscal et de l'Expertise Juridique (DCEJ).

FO-DGFIP a voté contre ce projet.

3- Mise en place d'un service d'appui au réseau au sein de la division SPL (2ème présentation) :

La DDFIP de la Marne s'est portée candidate pour expérimenter la mise en place d'un Service d'Appui au Réseau (SAR). Le démarrage de l'activité du SAR est programmée pour le 1^{er} septembre 2016.

Le SAR a pour objectif d'exercer à distance, pour le compte d'un comptable public, le contrôle et le paiement de la dépense locale ainsi que la prise en charge et le recouvrement des produits locaux d'une ou de plusieurs collectivités dont les pièces comptables et justificatives sont dématérialisées.

Le SAR sera rattaché à la division SPL, rue Sainte Marguerite et fonctionnera grâce à un redéploiement d'emplois des services de Direction.

Il sera animé par un inspecteur et doté de deux cadres B (emplois créés dans le cadre de l'exercice emploi 2017) :

- un A et un B prélevés sur les effectifs de la DSPL,
- un B prélevé sur l'ERD.

Une super équipe de renfort installée en direction, de façon provisoire en septembre en attendant les déménagements en cascade de la DDFIP !

FO-DGFIP a voté contre ce projet, pour la seconde fois.

Les autres points développés ne nous étaient présentés que pour information

4- Création des communes nouvelles de VAL-DE-LIVRE et AY-CHAMPAGNE au 1er janvier 2016 :

La date de création juridique des 2 communes nouvelles a pris effet le 1^{er} janvier 2016, par contre, les arrêtés préfectoraux ayant été signés après le 1^{er} octobre, l'effet fiscal n'interviendra qu'au 1^{er} janvier 2017.

Les 2 communes nouvelles relèvent de la trésorerie mixte d'Aÿ pour le recouvrement fiscal ainsi que pour le secteur public local. En ce qui concerne l'assiette de l'impôt, les services compétents sont le SIP et le SIE d'Epernay et pour le foncier, le CDIF et le SPF de Reims.

5- Bilan de l'expérimentation du travail à distance entre le SIP/SIE de Sainte-Ménéhould et le SIE de Châlons-en-Champagne :

Premier bilan sur 6 mois : pas brillant, perte de temps pour les services.

Pourtant, on continue, l'expérimentation est prévue sur 1 an.

6- Point d'information sur Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) :

Après l'étude faite par le groupe de travail, il reste encore 7 risques qualifiés de majeurs (A) pour lesquelles des solutions doivent absolument être mises en œuvre.

7- Tableau de Bord de Veille Sociale (TBVS) de l'année 2015 :

Les indicateurs reflètent les problèmes constatés dans certains services et signalés à nombreuses reprises par les organisations syndicales lors des CTL.

8- Point d'information sur le baromètre social :

Cette enquête date de juin 2015. On constate qu'1 agent sur 2 s'est exprimé.

Les conditions et la qualité de vie au travail, prises dans leur ensemble et pas seulement limitées aux seules conditions matérielles, restent après la rémunération, une priorité pour les agents de la Marne.

9- Actualisation du plan départemental d'actions sur les Conditions de Vie au Travail :

Pas grand chose de neuf, le projet d'aménagement de l'accueil de Reims est mentionné, mais sans date précise pour les travaux.

10- Questions diverses :

Le président du CT nous a donné quelques informations sur le déménagement des services de la direction. Les plans ont été présentés aux équipes et les divisions doivent maintenant faire remonter leurs demandes à la BIL.

En fonction de l'avancement des travaux, l'ESI sera le premier service à déménager, normalement fin octobre. L'échéance de tous ces changements étant fixée au printemps 2017.

Les élus FO sont revenus sur le déménagement de la trésorerie de Reims CHR. La charge de travail est en hausse suite au transfert de l'hôpital de Fismes et de l'EPAHD de Verzenay. Le CHU de Reims, plus gros employeur du département, transmet sans cesse des documents à traiter de toute urgence, la trésorerie ne peut plus faire face et est en train de « s'enfoncer » doucement.

La direction est consciente des problèmes engendrés par la réforme hospitalière et les tâches supplémentaires occasionnées par ce déménagement et veillera au renfort nécessaire

Les cartons perdus, les archives non rangées, le compte financier 2015 très en retard, celui de 2016 pas encore commencé et le travail courant qui doit se faire, le tout à effectif constant, entraîne un stress supplémentaire pour les équipes.

VOS ÉLUS EN CTL :

Titulaires : Christelle HANTISSE
Catherine LADIRAY

Suppléants : Simon BUR
Sylvain COMMENCAIS